

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. DES RIVES DE LA SEUDRE

Prélèvement	00139616	Commune	EGUILLE (L')
Unité de gestion	0080 - A.I. DES RIVES DE LA SEUDRE	Prélevé le	jeudi 17 août 2023 à 12h02
Installation	UDI 000370 - R. DES RIVES DE LA SEUDRE	par	L. FOUCAUD
Point de surveillance	0000000720 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	ROBINET LAVABO ECOLE	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	24,4 °C			
Température de l'eau	21,8 °C		25	
pH	7,1 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,03 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,06 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
 Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00139564 Référence laboratoire : 23081605111501

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	<0,2 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,1 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	777 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	36 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00139616)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Le jour du prélèvement il a été noté l'absence de désinfectant. Il est impératif de maintenir un taux de chlore au moins égal à 0,1 mg/l pour garantir à l'eau sa potabilité et ainsi éviter tout risque pour la santé de ses consommateurs.

La Rochelle, le 23 août 2023

Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT